

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
02 Novembre 2020**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 02 Novembre 2020, dans le gymnase de l'édifice municipal, du au Covid-19, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts, sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc
Monsieur Langis Proulx
Monsieur René Morin
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

03 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 123-20

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2020

Résolution No 124-20

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 05 octobre 2020 ainsi que l'extraordinaires du 19 et 26 octobre 2020. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2020.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 125-20

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	7 398.64\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	21 058.74\$
Dépenses compressibles :	18 251.48\$
Frais fixes opération entreprise :	62.00\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	973.33\$
Int. Prêt No5 Rétrocaveuse :	1 228.78\$
Paielement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Septembre 2020 :	3 869.47\$
Salaires des employés :	7 656.12\$
Total des dépenses pour octobre 2020 :	60 679.80\$

REVENUS AU 31 OCTOBRE 2020

Intérêts-arrière de taxes :	4.25\$
Mutation :	261.50\$
Permis:	80.00\$
Redistribution des excédents 2019-2020/Caureq :	693.15\$
Revenu divers :	167.73\$
Subvention des bacs bruns :	1 920.00\$
Subvention du député :	2 500.00\$
Taxes foncières générales :	8 399.36\$
Total des revenus pour octobre 2020 :	14 025.99\$
Solde en banque au 31 octobre 2020 :	-47.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	11 983.36\$

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale, madame Nadia Lavoie, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus (es) suivants:

Le maire, monsieur Yves Detroz;
Le conseiller, monsieur Langis Proulx;
La conseillère, madame Lise Lebel;
Le conseiller, monsieur Lawrence Brisson;
La conseillère, madame Denyse Leduc;
Le conseiller, monsieur René Morin;
La conseillère, madame Nicole Després;

Ainsi, ceci complète, les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2020.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution No 126-20

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 19 h; le 11 janvier, 1 février, 1 mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 13 septembre, 4 octobre, 1 novembre, 6 décembre.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Résolution No 127-20

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le bureau municipal de La Trinité-des-Monts soit fermé pour la période des Fêtes, du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

DEMANDE À LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE D'ENTREPRENDRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLE D'UNE DEMANDE FORMELLE D'ALIÉNATION DE LOTS OU DE PARTIES DE LOTS PUBLICS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE FERMES FAMILIALES AGROFORESTIÈRES

Résolution No 128-20

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la MRC (résolution adressée au conseil des maires) que la direction générale de la MRC entreprenne les démarches auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelle d'une demande formelle d'aliénation de lots ou de parties de lots publics dans le cadre d'un projet d'implantation de fermes familiales agroforestières au sein de la municipalité de La Trinité-des-Monts et ce en fonction du volet 6 du document Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles.

DEMANDE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MRC D'AVISER LE COMITÉ CONSULTATIF MULTI RESSOURCE DE MODIFIER LE PLAN D'INTERVENTION

Résolution No 129-20

Il est proposé par René Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la Direction générale de la MRC d'aviser le Comité consultatif multi ressource de cette demande afin que celui-ci modifie le Plan d'intervention annuel afin de limiter toutes activités de récolte ou autres activités jugées non essentielles pour les superficies concernées et ce pour la période de temps nécessaire à la décision finale du ministre et d'en informer le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs à titre de cosignataire de la Convention de gestion territoriale.

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023 – SIGNATURE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALE

Résolution No 130-20

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

Ø Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

Ø Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaite la mettre à jour.

ATTENDU QUE La municipalité de La Trinité-des-Monts a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

SUR LA PROPOSITION DE Langis Proulx, conseiller

APPUYÉE PAR Nicole Després, conseillère

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal

D'autoriser monsieur Yves Detroz, maire, à signer au nom de La municipalité de La Trinité-des-Monts tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques municipales 2020-2021;

De confirmer que monsieur Lawrence Brisson est l'élu responsable des questions familiales

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION « ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX DOSSIER NUMÉRO : 00029920-1-10010(01) -2020-06-10-11

Résolution No 131-20

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Lawrence Brisson, appuyée par Lise Lebel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Trinité-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 6 917.82 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

PROJET « HOMMAGE AU PATRIMOINE ET À NOS COURAGEUX BATISSEURS »
Résolution No 132-20

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière à présenter un projet en « HOMMAGE AU PATRIMOINE ET À NOS COURAGEUX BATISSEURS », dans le cadre d'un développement culturel et de la mise en valeur du patrimoine de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

De plus, le projet a un coût global de 3 000.00\$, dont 75 % par un programme culturel. Une participation financière et en nature pour la somme de 500.00 \$ pour la municipalité de La Trinité-des-Monts et une contribution de 250.00 \$ provenant de la Corporation de développement.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h25 à 19h25.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h55 à 20h39.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 133-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h50.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.